

Communiqué de Presse

Markant-Lux S.A. envisage le licenciement collectif de ses salariés

La société Markant-Lux S.A., exploitant quatre magasins avec l'enseigne AD Delhaize à Differdange, Gasperich, Ettelbrück et Wiltz, prévoit de licencier à moyen et à long terme ses 69 salariés pour cause de cessation d'activité.

Entre-temps, la société Markant-Lux S.A. vient d'être achetée par la société Delhaize. La nouvelle administration a fait néanmoins savoir qu'elle n'a aucune intention de fusionner la société Markant-Lux S.A. avec la société Delhaize Luxembourg S.A. et que les quatre magasins AD Delhaize appartenant à Markant continueront à fonctionner sous la direction de Markant-Lux S.A.. Cependant, la nouvelle direction de Markant-Lux S.A. est constituée par les mêmes administrateurs que la société Delhaize Luxembourg S.A.

Selon la direction de la société, le motif de ce licenciement «*s'explique par des raisons d'ordre économique*». En effet, la société Markant-Lux S.A. exploite des espaces commerciaux de l'ancien Monopol-Scholer, dont le propriétaire actuel des bâtiments est la société Mavin Breevast. Le propriétaire des bâtiments envisage de démolir les magasins de Differdange, Ettelbrück et Wiltz en 2011 et le magasin de Gasperich seulement à compter après le 31 décembre 2012.

Les bâtiments actuels donneront place à des nouveaux espaces commerciaux, que la société Delhaize exploitera à l'avenir. Selon la direction de la société Markant-Lux S.A. «*cette phase de démolition voire reconstruction s'étalerait sur une période minimale d'un an*».

La société Markant-Lux S.A. demande donc la mise en place d'un plan social. Puisque les travaux sont prévus à partir de 2011, l'OGBL, syndicat signataire de la convention collective avec Markant-Lux S.A., considère que tous les scénarios pourront et devront être étudiés avec beaucoup de pondération, notamment ceux alternatifs à un plan social, avant d'entamer une démarche dans ce sens. L'avenir des salariés de Markant-Lux S.A. doit être assuré, notamment en ce qui concerne leur revenu et leur ancienneté.

La société Delhaize Luxembourg S.A. doit aussi être saisie dans toutes les démarches et discussions à l'avenir, puisque celle-ci a acquis Markant-Lux S.A., ayant donc des responsabilités nettes envers ces salariés et puisque Delhaize Luxembourg S.A. exploite plusieurs magasins dans le pays et se trouve en pleine période d'expansion commerciale.

**Communiqué par le Syndicat Commerce de l'OGBL
le 23 février 2010**



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang
Département Communication et Relations publiques

146, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg
Tél.: (+352) 496005-262 Fax: (+352) 496005-290 www.ogbl.lu
email : mil.lorang@ogbl.lu